

## MODIFICATIONS DE REGLEMENTATION TECHNIQUE APPLICABLE à partir 01/01/2024 publiées sur le site FFSA depuis juillet 2023

Veillez trouver ci- après la liste des articles concernés par les changements :

-Article 283.3 canalisation et cables électriques nouvel article

(tous les groupes)

-ARTICLE 283.8.3.5 précision sur les mousses d'arceau (Tous les groupes )

-Article 283.14 réservoir circuit de carburant nouvelle construction à partir du 01/01/2024 (T1A/T1B/T3S/T31A/T31B)

-Article 283.18 Bavettes précisions épaisseur/ densité /montage (Tous les groupes)

-Article 283.16 feux crash précisions montage circuit (tous les groupes)

-Article 285 2.2. installation position réservoir et caisson pour tous les réservoirs plastiques rigide (T1A/T1B)

- Article 285 3.2 véhicule construits avant le 01/01/2018 précisions tablier /plancher Et double planchers (T1A/T1B)

-Article 285.4 nouvelle échelle de/poids cylindrée (T1A/T1B)

-Article 285.5.3.6 diminution diamètre de bride de turbo de 45mm à 40mm pour les cylindrées de 2000cm<sup>3</sup> à 3600 cm<sup>3</sup> (T1A/T1B)

-Article SSV 4.3.2 ET 4.4.2 suspensions

Article SSV 7.2 bavettes nouvel article /(SSV T3S nouvel article)

Article 7.12 branchements des feux (SSV /T3S)